



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 9 juin 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

**« Ferme des 1000 vaches » : Stéphane LE FOLL déterminé à ce que la réglementation soit respectée**

—

Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a demandé le 8 juin à la préfète de département de diligenter un contrôle sur la ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme compte tenu d'un doute sérieux quant au nombre d'animaux effectivement présents sur l'exploitation au-delà des contrôles réguliers conduits sur cette exploitation.

Conformément à la réglementation régissant les installations classées pour l'environnement, cette ferme dispose aujourd'hui d'une autorisation pour 500 vaches et a fait une demande d'augmentation du cheptel. Le Ministre a toujours indiqué que toute augmentation devrait être soumise à enquête publique préalable.

Un des responsables de l'exploitation semble avoir reconnu la présence d'un nombre important de vaches au-delà du seuil de 500 vaches, ce qui constitue clairement une infraction. Les conclusions précises du contrôle seront connues dans les prochaines heures et rendues publiques. Le Ministre est déterminé à faire respecter la réglementation. Il a indiqué que des sanctions seraient prises à l'issue du contrôle si l'infraction est confirmée. La recherche de la rentabilité économique ne peut s'affranchir du respect des règles environnementales et du bien-être animal.

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; 06 66 04 55 17, [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) – [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)